



MUNICIPALITÉ DE CLARENCEVILLE

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AOÛT 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Clarenceville tenue en présentiel devant public au Centre communautaire, 1, rue Tourangeau, ce **1^{er} jour du mois d'août 2023** à 20 h sous la présidence de M. Serge Beaudoin, maire.

Sont présents:

Siège n°1	Gérald Grenon	Siège n°4	Chad Whittaker
Siège n°2	Gaëtan Lafrance	Siège n°5	David Branch
Siège n°3	Karine Beaudin	Siège n°6	David Adams

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, M. Serge Beaudoin.

Sont également présentes, Mme Sonia Côté, directrice générale et greffière-trésorière.

« Le Conseil de la municipalité siège en séance ordinaire de mardi le 1^{er} août 2023, en présentiel.

Chacune de ces personnes présentes s'est identifiée individuellement. Il est mentionné également que la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sonia Côté, assiste à cette séance à titre de secrétaire d'assemblée. »

POINT 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Serge Beaudoin, maire et président de la séance, déclare la séance ouverte à **20 h** et souhaite la bienvenue aux conseillers et conseillère présents.

POINT 2

CONSTATATION DU QUORUM

M. Serge Beaudoin, maire constate que le quorum est atteint.

L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 1^{er} août 2023
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2023
5. Dépôt de documents ou de correspondance

ADMINISTRATION & GREFFE

6. Politique de dons
7. Mandat : Évaluation des bâtiments municipaux
8. MAMH : Primeau 2023 volet 2
9. Dépôt des documents d'appel d'offre
10. Projet du Village : Appel d'offre pour les travaux
11. Nomination et engagement : poste de DGA
12. Mandat pour l'étude de sol de l'agrandissement d'une partie du garage municipale et la faisabilité structurelle

TRAVAUX PUBLICS

13. Travaux 2^e Rue, 3^e Rue et Gilman : mandat entrepreneur
14. Travaux 2^e Rue, 3^e Rue et Gilman : appel d'offre pour l'analyse des matériaux granulaires
15. Réception prix : abrasif
16. Offre d'emploi : journalier temporaire

URBANISME

17. Adoption du règlement final de zonage 428-20

LOISIRS-CULTURE ET COMMUNAUTAIRE

18. Dossier : Architecte agrandissement CC
19. Installation sportive PAFIRSPA volet 1
20. Remboursement : Camp de jour
21. Renouvellement : entente CRSBP
22. Fonds Montérégie on bouge! - Activités : Mise en forme Senior

SECURITÉ – INCENDIE

23. Plaque honorifique : Peter Clark
24. Entente avec CAUCA : SURVI-Mobile
25. Entente intermunicipale multi caserne / retrait Henryville

HYGIÈNE DU MILIEU

26. Mandat vidange : fosses septiques

TRÉSORERIE ET FINANCES

27. Autorisation de paiement – Spectralite/Signoplus / Plaque adresse
28. Autorisation de paiement – Les Entreprises Bourget
29. Les comptes à payer au 1^{er} août 2023

AUTRES POINTS

30. Rapport des conseillers
31. VARIA
32. Période de questions des citoyens au président du Conseil
33. Levée de la séance

2023-08-158

POINT 3

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 1^{ER} AOÛT 2023**

Il est proposé par M. Gaëtan Lafrance et appuyé par **Mme Karine Beaudin**
Et résolu unanimement que l'ordre du jour du 1er août 2023 soit adopté et que le point VARIA
reste ouvert.

Adoptée à l'unanimité

POINT 4

2023-08-159

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET
2023**

Il est proposé par M. Gaëtan Lafrance et appuyé par **Mme Karine Beaudin**
Et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2023 soit adopté tel que
déposé.

Adoptée à l'unanimité

POINT 5

DÉPÔT DE DOCUMENTS OU DE CORRESPONDANCE

Dépôt et lecture de documents ou correspondance

ADMINISTRATION

2023-08-160

POINT 6

POLITIQUE DE DONS ET DE COMMANDITES

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter une politique de dons et commandites pour aider à
la prise de décision du conseil lors des demandes de soutien financier formulées par divers
organismes du milieu ou autres ;

CONSIDÉRANT qu'avec cette politique il sera plus facile de faire un choix en se basant sur
cette politique ;

Pour ces motifs :

Il est proposé par M. Gérald Grenon Et appuyé par **M. Gaëtan Lafrance**

ET RESOLU :

Que le conseil de la municipalité de Clarenceville adopte la politique de dons et commandites
en date du 1^{er} août 2023. Celle-ci peut être révisée en tout temps tel qu'inscrit dans la
politique.

Adoptée à l'unanimité

POINT 7

2023-08-161

ÉVALUATION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que nos bâtiments municipaux ne sont pas évalués à leur juste valeur de reconstruction ;

CONSIDÉRANT une demande faites auprès de 3 firmes d'évaluateurs au coût de :

Firmes	Bâtiments	Prix
SPE	HV et garage	635 \$ *
	Biblio	520 \$ *
	CABI	520 \$
	CC	635 \$ *
	Caserne	520 \$ *
	Centre coordination	520 \$ *
	Déplacement	165 \$
	Total	3 515 \$
	Contenus (5 bâtiments) extra	2 540 \$
Sylvestre Leblond	6 bâtiments (HV, garage, Cabi, CC, caserne et centre de coordination)	4 900\$
BBD	6 bâtiments (HV, garage, Cabi, CC, caserne, centre de coordination)	8 500 \$

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette nouvelle évaluation, nous bonifierons d'un rabais de 10 % de la prime et ceci pour une période de 7 ans ;

Pour ces motifs :

Il est proposé par Mme Karine Beaudin Et appuyé par M. David Branch

ET RESOLU :

Que le conseil de la municipalité de Clarenceville mandate la firme SPE valeur assurable Inc. pour revoir à la valeur de reconstruction pour nos bâtiments municipaux ci-haut listés au coût de 3 515 \$ ainsi que la valeur du contenu * des 5 bâtiments municipaux au coût de 2 540 \$ pour un total de 6 055 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

Poste budgétaire : 02-130-00-423

POINT 8

2023-08-162

PROJET DU VILLAGE : DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PRIMEAU 2023 - VOLET 1.2 - AUPRÈS DU MAMH

ATTENDU QUE :

- la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme PRIMEAU 2023, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin au Ministère ;
- la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Il est proposé par M. Gaëtan Lafrance Et appuyé par M. David Branch

Et résolu que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- la Municipalité s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux ;
- la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux ;
- la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continu ;
- la Municipalité s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elles ne respectent pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023 ;
- la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts ;

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023 volet 1.2.

Adoptée à l'unanimité

POINT 9

2023-08-163

PROJET DU VILLAGE : DÉPÔT DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRE POUR LA CONSTRUCTION DE DISTRIBUTION EN EAU POTABLE, COLLECTE ET ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES MUNICIPALES AU MAMH

CONSIDÉRANT dès la réception des documents d'appel d'offre de la firme GBI experts-conseils dans le cadre du projet de collecte et d'assainissement des eaux usées municipales, incluant la mise en place d'une conduite d'amenée et d'un réseau de distribution d'eau potable et la réfection de la rue Principale ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite du dépôt desdits documents auprès de la municipalité, ils seront transmis au MAMH pour approbation et ainsi connaître le montant de l'aide financière dans le cadre du programme PRIMEAU 2023 ;

Il est proposé par M. Gérald Grenon ; Et appuyé par M. David Branch

ET RESOLU :

Que le conseil de la municipalité de Clarenceville autorise la directrice générale Mme Sonia Côté à déposer les documents d'appel d'offre dans le cadre du projet de collecte et d'assainissement des eaux usées municipales, incluant la mise en place d'une conduite d'amenée et d'un réseau de distribution d'eau potable et la réfection de la rue Principale dès sa réception au MAMH.

Adoptée à l'unanimité

POINT 10

2023-08-164

PROJET DU VILLAGE : APPEL D'OFFRE POUR LA CONSTRUCTION DE DISTRIBUTION EN EAU POTABLE, COLLECTE ET ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'aller en appel d'offre dans le cadre du projet de collecte et d'assainissement des eaux usées municipales, incluant la mise en place d'une conduite d'amenée et d'un réseau de distribution d'eau potable et la réfection de la rue Principale lors de l'acceptation des documents déposés du MAMH ainsi à savoir le montant de l'aide financière allouée ;

Il est proposé par M. Gérald Grenon ; Et appuyé par Mme Karine Beaudin

ET RESOLU :

Que le conseil de la municipalité de Clarenceville autorise la directrice générale Mme Sonia Côté à procéder au dépôt des documents pour appel d'offre dans le cadre du projet de collecte et d'assainissement des eaux usées municipales, incluant la mise en place d'une conduite d'amenée et d'un réseau de distribution d'eau potable et la réfection de la rue Principale.
Que les dits-documents soient transmis sur le site SEAO dès l'approbation du MAMH.

Adoptée à l'unanimité

POINT 11

NOMINATION ET ENGAGEMENT AU POSTE DE DGA / TIMOTHY MONETTE

2023-08-165

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à une ouverture de poste de candidatures pour combler le poste de direction générale adjointe au terme de publication dans les journaux locaux, RIMQ et auprès de la FQM, le comité de sélection a procédé aux sélections et aux rencontres avec les candidats retenus ;

CONSIDÉRANT qu'au terme du processus de sélection et d'évaluation, le candidat M. Timothy Monette répond à la plupart des exigences du poste ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les termes du contrat et accepté de sa part ;

Il est proposé par M. Gaëtan Lafrance ; Et appuyé par M. Chad Whittaker

ET RESOLU :

De nommer le candidat Timothy Monette au poste de direction générale adjointe pour la Municipalité selon le traitement et les conditions de travail établis dans un contrat de travail, d'une durée indéterminée, sous la condition que les vérifications d'usage sur le candidat soient réalisées. Le poste est soumis à une probation de six (6) mois.

Adoptée à l'unanimité

POINT 12

MANDAT POUR L'ÉTUDE DE SOL DE L'AGRANDISSEMENT D'UNE PARTIE DU GARAGE MUNICIPAL ET LA FAISABILITÉ STRUCTURELLE GROUPE ASM

2023-08-166

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une étude du sol pour la faisabilité structurelle du futur agrandissement d'une partie du garage ;

CONSIDÉRANT qu'une demande soit faites au Groupe ASM, celui qui avait fait l'analyse pour le test de sol lors de l'agrandissement du centre communautaire ;

Pour ces motifs :

Il est proposé par M. Chad Whittaker ; Et appuyé par M. Gérald Grenon

ET RESOLU :

Que le conseil municipal de Clarenceville autorise la direction générale à faire une demande d'offre de service pour l'étude du sol et la faisabilité structurelle dans le cadre de l'agrandissement d'une partie du garage.

Adoptée à l'unanimité

TRAVAUX PUBLICS

POINT 13

2023-08-167

TRAVAUX 2 RUE, 3^E RUE ET GILMAN : RÉSULTATS D'APPEL D'OFFRES ET OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été émis en date du 5 mai 2023 sur le site SEAO concernant des travaux de pavage sur la 2^e Rue, 3^e Rue et la rue Gilman ;

CONSIDÉRANT que la date limite pour recevoir les offres était le 24 juillet 2023 avant 11 h ;

CONSIDÉRANT qu'après ouverture des soumissions en date du 24 juillet 2023, les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires		Montant avec taxes
Pavage 360 inc		280 874,73 \$
MSA Infrastructures inc		285 285,85 \$
Eurovia Québec Construction inc		333 634,49 \$
Pavage Axion		379 467,55 \$

CONSIDÉRANT qu'après l'analyse des offres reçues et les documents demandés par la firme FNX Innov. Inc. sous la vérification de M. André Voyer, ingénieur sont conformes aux exigences requises ;

CONSIDÉRANT que la compagnie Pavage 360 inc répond aux exigences de l'appel d'offre émis pour les travaux de la 2^e Rue, 3^e Rue et la rue Gilman ;

CONSIDÉRANT que dans le bordereau de soumission soumis par la firme FNX innov inc, il y a eu erreur de quantité de la 2^e Rue et après ajustement des calculs un montant de 18 405 \$ excluant les taxes devrait être ajouté au montant soumissionné ;

Il est proposé par M. Gérald Grenon ; Et appuyé par M. Gaëtan Lafrance

Que le Conseil de la municipalité de Clarenceville sous la recommandation de M. André Voyer, ingénieur de la firme FNX Innov inc recommande d'octroyer le contrat à la compagnie Pavage 360 Inc pour les travaux de pavage de la 2^e Rue, 3^e Rue et la rue Gilman au prix de 280 874,73 \$ (taxes incluses) et l'ajout du montant de 18 405 \$ + taxes.

Adoptée à l'unanimité

Poste budgétaire : 23-040-01-000

POINT 14

2023-08-168

TRAVAUX 2^E RUE, 3^E RUE ET GILMAN : APPEL D'OFFRE : ANALYSES DES MATÉRIAUX GRANULAIRES ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT la réception des plans & devis pour des travaux sur la 2^e Rue, 3^e Rue et rue Gilman ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'aller en appel d'offre pour l'analyse des matériaux granulaires pour les travaux : Pavage : 2^e Rue, 3^e Rue et rue Gilman ainsi que la surveillance des travaux;

Il est proposé par M. David Branch ; Et appuyé par M. David Adams

ET RESOLU :

Que le conseil de la municipalité de Clarenceville autorise la direction générale à informer la firme FNX inc de leur octroyer le mandat pour l'analyse des matériaux granulaires pour les travaux : Pavage : 2^e Rue, 3^e Rue et rue Gilman ainsi que la surveillance des travaux tel que soumis d'un montant de 11 692 \$ (analyses) et 10 350 \$ (surveillance).

Adoptée à l'unanimité

Postes budgétaires :23-040-01-000 / 01-261-00-000 / 21-711-00-000

POINT 15

2023-08-169

RÉCEPTION DES PRIX POUR L'ABARASIF

CONSIDÉRANT une demande de prix auprès de 3 fournisseurs pour l'achat et la livraison de +/- 300 TM de sel à déglçage soit :

Soumissionnaires		Montant avec taxes
Compass Mineral		107,47 \$ la tonne métrique
Sel IceCat		118,77 \$ la tonne métrique
Sel Warwick		118,00 \$ la tonne métrique

Il est proposé par M. David Adams ; Et appuyé par M. Chad Whittaker

Que le conseil de la municipalité de Clarenceville autorise l'achat de sel à déglçage auprès de Compass Mineral au coût de 107,47 \$ la tonne métrique livré.

Adoptée à l'unanimité

Poste budgétaire :02-330-00-635

POINT 16

2023-08-170

OFFRE D'EMPLOI : JOURNALIER (COL BLEU) TEMPORAIRE ET À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT une rencontre avec M. Amasa Clark et son représentant syndical de son intention de revenir en tant que conducteur pour le déneigement des chemins municipaux ;

CONSIDÉRANT que M. Amasa Clark a pris la décision de ne pas revenir et de mettre fin à son lien d'employabilité au sein de la municipalité de Clarenceville en date du 29 juin 2023;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'aller en recherche d'un nouvel employé pour le déneigement pour un support auprès de nos employés actuels ;

CONSIDÉRANT que ce poste sera ajouté d'un poste à temps partiel pour un surplus de tâches en période estivale ;

Pour ces motifs :

Il est proposé par M. David Branch ; Et appuyé par M. Chad Whittaker

Que le conseil de la municipalité de Clarenceville autorise la directrice générale Mme Sonia Côté à aller en recherche d'emploi pour combler ce poste.

Adoptée à l'unanimité

URBANISME

POINT 17

2023-08-171

ADOPTION DU RÈGLEMENT 428-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 428 RELATIF AUX NORMES DE CONSTRUCTION DE GARAGE

Une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement (2^e projet) livré au moins deux (2) jours juridiques avant la séance du conseil et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par M. Gaëtan Lafrance Et appuyé par **Mme Karine Beaudin**

ET RESOLU :

Que le conseil de la municipalité de Clarenceville adopte le règlement 428-20 modifiant le règlement de zonage relatif aux normes de construction de garage.

Adoptée à l'unanimité

Serge Beaudoin
Maire

Sonia Côté
Directrice générale et greffière-trésorière

*Avis de motion donné le : 13 juin 2023
Présentation du 1^{er} projet de règlement : 13 juin 2023
Avis de promulgation : du 1^{er} projet : 16 juin 2023
Envoi à la MRC du 1^{er} projet de règlement pour conformité : 15 juin 2023
Avis préliminaire de la MRC conforme :
Assemblée de consultation du règlement : 11 juillet 2023
Présentation du 2^e projet de règlement : 11 juillet 2023
Dépôt pour adoption le : 11 juillet 2023
Avis de promulgation : 13 juillet 2023
Entrée en vigueur : 13 juillet 2023
Envoi à la MRC du règlement : 14 juillet 2023
Journée du registre : 25 juillet 2023
Adoption du règlement : 1^{er} août 2023
Avis de promulgation : 4 août 2023
Entrée en vigueur : 4 août 2023*

LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE

2023-08-172

POINT 18

DOSSIER ARCHITECTE : AGRANDISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT que Mme Roxane Bastien-Vincent ne pratique plus et qu'elle ne peut poursuivre le mandat dans le dossier d'agrandissement du Centre communautaire;

CONSIDÉRANT un appel auprès de différentes firmes d'architectes pour poursuivre le mandat;

CONSIDÉRANT que seulement un nous a répondu mais qu'elle doit reprendre à zéro les plans et devis pour les mettre conforme aux nouvelles normes du code du bâtiment du Québec;

CONSIDÉRANT un montant 22 000 \$ + taxes de la firme Architech Nomade;

CONSIDÉRANT que le programme PRABAM nous alloue un montant de 100 361 \$ et qu'un 20% est alloué aux honoraires de la conception soit 20 072 \$;

Il est proposé par M. Chad Whittaker Et appuyé par M. David Branch

ET RESOLU :

Que le Conseil municipal de la municipalité de Clarenceville octroie le mandat à la firme Architech Nomade à poursuivre le dossier de conception des plans et devis pour la construction de l'agrandissement au centre communautaire.

Adoptée à l'unanimité.

Poste budgétaire : 23-070-00-000

POINT 19

2023-08-173

PROJET SURFACES MULTIFONCTIONNELLES AU PARC MUNICIPAL : PAFIRSPA VOLET I – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR

Il est proposé par Mme Karine Beaudin Et appuyé par M. Gaëtan Lafrance

- Que la municipalité de Clarenceville autorise la présentation du projet de : *Surfaces multifonctionnelles* au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et plein air;
- Que soit confirmé l'engagement de la municipalité de Clarenceville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;
- Que la municipalité de Clarenceville désigne Madame Sonia Côté, directrice générale comme personne désignée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

POINT 20

2023-08-174

REMBOURSEMENT CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT que nous avons une entente avec le camp de jour l'Estacade pour inscrire et accueillir les enfants de Clarenceville à leur camp;

CONSIDÉRANT que le 20 juin 2023, la capacité maximale a été atteinte au camp de jour l'Estacade;

CONSIDÉRANT une demande de remboursement de Mme Jessie Côté pour l'inscription de son enfant au camp de jour : Le parc Régional de St-Bernard ;

Il est proposé par M. Chad Whittaker Et appuyé par M. David Branch

ET RESOLU :

Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;

Que le Conseil municipal de la municipalité de Clarenceville autorise la direction générale à faire le remboursement à Mme Jessie Côté tel qu'établi selon le règlement 2020-641.

Adoptée à l'unanimité

Poste budgétaire : 02-701-50-419

POINT 21

2023-08-175

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES CRSBP

CONSIDÉRANT que l'entente actuelle, entre le Centre Régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie inc. se terminera le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que l'objet de cette entente vise à définir les obligations des parties en vue d'assurer à la bibliothèque publique de la Municipalité des services efficaces au niveau de ses fonctions de traitement documentaire, de recherche de l'information et de la gestion de ses opérations de prêts, notamment au niveau de l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée Simb@;

CONSIDÉRANT l'entente soumis pour adoption dont la durée est de 3 ans et dont son terme est au 31 décembre 2026 ;

Il est proposé par Mme Karine Beaudin Et appuyé par M. Gaëtan Lafrance

ET RESOLU :

Que le conseil de la municipalité de Clarenceville accepte la nouvelle entente de services soumise et autorise la directrice générale ou en son absence la directrice générale adjointe, de même que le maire ou le maire suppléant à signer ladite entente de services présentée par le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie inc et que celle-ci se renouvellera automatiquement à chaque période de trois (3) ans à moins que l'une des parties décide d'y mettre fin comme indiqué à l'article 6.2 de l'entente.

Adoptée à l'unanimité

POINT 22

2023-08-176

FONDS MONTÉRÉGIE ON BOUGE! / ACTIVITÉS : MISE EN FORME - SENIOR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Clarenceville souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! » à l'été 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Clarenceville certifie que les renseignements contenus dans la demande et dans les documents déposés à Loisir et Sport Montérégie sont complets, exactes et véridiques ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Clarenceville s'engage à utiliser l'aide financière octroyée conformément aux orientations et objectifs du programme, à utiliser l'aide financière selon les modalités du programme et à fournir, sur demande, un bilan financier de réalisation à Loisir et Sport Montérégie.

Il est proposé par M. David Branch Et appuyé par Mme Karine Beaudin

D'autoriser Mme Karoline Warren, coordonnatrice aux loisirs, culture et vie communautaire à déposer la demande d'aide financière dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge ! » pour et au nom de la municipalité de Clarenceville et à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité

SÉCURITÉ – INCENDIE

POINT 23

2023-08-177

PLAQUE HONORIFIQUE : PETER CLARK

ATTENDU que M. Peter Clark est au service de la sécurité incendie depuis 50 ans pour le SSI Clarenceville/Noyan;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de faire une plaque honorifique pour ses 50 ans au service du SSI;

Il est proposé par M. David Adams Et appuyé par **M. David Branch**

ET RESOLU :

Que le Conseil municipal de la municipalité de Clarenceville autorise la direction générale à faire une plaque honorifique au nom de M. Peter Clark pour ses loyaux services au sein du SSI Clarenceville/Noyan. La municipalité de Noyan a confirmé son accord du partage des coûts à 50 %.

Adoptée à l'unanimité

Poste budgétaire :02-220-00-670

POINT 24

ENTENTE AVEC CAUCA : SURVI-MOBILE

2023-08-178

CONSIDÉRANT que l'entente de services – Application SURVI-Mobile est arrivée à échéance le 31 mars 2023 et qu'il y a lieu de la renouveler;

CONSIDÉRANT que cette entente de services est un service essentiel pour la messagerie, la gestion des disponibilités, les entraides, le déploiement des effectifs, l'accès aux fiches d'intervention et aux risques particuliers pour notre service en sécurité incendie;

Pour ces motifs :

Il est proposé par M. Chad Whittaker Et appuyé par **M. David Adams**

ET RESOLU :

Que le Conseil municipal de la municipalité de Clarenceville renouvelle l'entente de services / application SURVI-Mobile auprès de CAUCA au coût de :

3 100 \$ /années 2023-2024

3 193 \$ /années 2024-2025

3 288,79 \$ années 2025-2026

Que M. Michael Johnston, directeur du Service de sécurité incendie soit la personne dûment autorisée à signer ladite entente de services – Application SURVI-Mobile.

Adoptée à l'unanimité

POINT 25

2023-08-179

ENTENTE INTERMUNICIPALE MULTI CASERNE / RETRAIT HENRYVILLE

CONSIDÉRANT que l'entente d'entraide inter municipale prend fin le 14 août 2023 et que la municipalité d'Henryville a confirmé par écrit son retrait de cette entente;

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure des ententes d'aide mutuelle pour se conformer au schéma de couverture de risques en matière d'incendie de la MRC du Haut-Richelieu;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure une nouvelle entente d'entraide inter municipale avec les municipalités de Venise-en-Québec, de Noyan et de Clarenceville;

Pour ces motifs :

Il est proposé par M. Gérald Grenon Et appuyé par Mme Karine Beaudin

Que le préambule fait partie de la résolution.

Que le Conseil municipal de de la municipalité de Clarenceville autorise la signature d'une entente d'entraide mutuelle avec les municipalités avoisinantes dans le but de se conformer à notre schéma de couverture de risques en matière d'incendie;

Que monsieur le maire, Serge Beaudoin et madame Sonia Côté, directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente pour le service incendie de Clarenceville/Noyan.

Adoptée à l'unanimité

HYGIÈNE DU MILIEU (AQUEDUC, ÉGOUT ET COLLECTES)

POINT 26

2023-08-180

MANDAT : VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

CONSIDÉRANT l'envoi d'un appel d'offre sur le site SEAO le 11 mai 2023 pour la vidange des fosses septiques sur le territoire de Clarenceville dans le cadre d'octroi des contrats municipaux;

CONSIDÉRANT la réception de 2 enveloppes de soumissionnaires et à leur ouverture le 11 juillet 2023 devant 2 témoins et représentants des entrepreneurs ;

CONSIDÉRANT le prix soumis de :

Entrepreneurs		Prix
SANIVAC	Cowansville	215 \$/fosse
Services de Rebuts Soulanges	Vaudreuil-Dorion	240 \$/fosse

CONSIDÉRANT l'analyse des documents exigés et leur conformité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gaëtan Lafrance Et appuyé par M. David Adams

ET RESOLU :

Que le conseil de la municipalité de Clarenceville sous la recommandation de la direction générale d'octroyer le mandat à SANIVAC pour la vidange des fosses septiques sur tout le territoire de la municipalité de Clarenceville au coût de 215 \$ + taxes par fosse et d'établir un contrat tel que spécifié dans l'appel d'offre pour la vidange des fosses sur une période de 3 ans selon les secteurs. Pour environ 450 fosses pour une moyenne de plus ou moins 150 fosses par année.

Adoptée à l'unanimité

TRÉSORERIE ET FINANCES

POINT 27

2023-08-181

AUTORISATION DE PAIEMENT – SPECTRALITE-SIGNOPLUS

CONSIDÉRANT la réception de la facture no.95792 de Spectralite/Signoplus au montant de 47 877,89 \$ (taxes incluses) dans le cadre du mandat d'installation et d'achat de plaques 911 à toutes les adresses situées sur le territoire de Clarenceville ;

CONSIDÉRANT un montant alloué de 50 000 \$ aux prévisions budgétaires 2023 ;

Il est proposé par Mme Karine Beaudin Et appuyé par M. Gaëtan Lafrance

ET RESOLU :

Que le Conseil autorise le paiement de la facture no. 95792 à Spectralite/Signoplus au montant de 47 877,89 \$ (taxes incluses) dans le cadre du mandat d'installation et d'achat de plaques 911 à toutes les adresses sur le territoire de Clarenceville.

Adoptée à l'unanimité

Poste budgétaire :02-355-00-649

POINT 28

2023-08-182

AUTORISATION DE PAIEMENT / LES ENTREPRISES BOURGET

CONSIDÉRANT un mandat accordé aux Entreprises Bourget inc pour l'épandage d'abat poussière (référence résolution 2023-03-061) au prix le plus bas et pour +/- 35 000 litres ;

CONSIDÉRANT la réception de la facture portant le numéro 27452 pour l'épandage d'abat poussière de la part des Entreprises Bourget inc pour 34 200 litres au montant totalisant 16 121,79\$ (incluant les taxes) ;

Il est proposé par M. Chad Whittaker Et appuyé par M. David Adams

ET RESOLU :

Que le conseil municipal de la Municipalité de Clarenceville autorise le paiement de la facture numéro 27452 pour l'épandage d'abat poussière de la part des Entreprises Bourget inc pour 34 200 litres au montant totalisant 16 121,79\$ (incluant les taxes).

Adoptée à l'unanimité

Poste budgétaire : 02-320-00-635

2023-08-183

POINT 29

COMPTES À PAYER AU 1^{ER} AOÛT 2023

Il est proposé par **M. Gérald Grenon** et appuyé par **Mme Karine Beaudin**

ET RÉSOLU :

Que les comptes à payer au 1^{er} août 2023 au montant de **177 306,94 \$** soient approuvés pour paiement.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES POINTS

POINT 30

RAPPORT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Chacun des conseillers et M. Le maire présentent leurs activités et l'avancement de leurs dossiers respectifs

Serge Beaudoin: caucus, beau sauvetage nautique, rencontre MTQ, rencontre SQ
(Café du maire 21 août - 3e mardi du mois)

Gérald Grenon: caucus, bingo du maire

Gaëtan Lafrance: caucus, bingo du maire et café du maire

Karyne Beaudin: caucus, félicitation sauvetage nautique

Chad Whittaker: caucus

David Branch: caucus

David Adams: tranquille

POINT 33

VARIA

POINT 31

PÉRIODE DE QUESTIONS ADRESSÉES PAR LES CITOYENS AU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Questions diverses adressées au président de l'assemblée.

2023-08-184

POINT 32

LEVÉE DE LA SÉANCE DE LA SÉANCE ORDNAIRE DU 1^{ER} AOÛT 2023

L'ordre du jour est épuisé.

Il est proposé par Mme Karine Beaudin et appuyé par M. Gaëtan Lafrance

ET RÉSOLU :

Que la séance ordinaire du 1^{er} août 2023 soit levée à 20 h 43.

Adoptée à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Sonia Côté, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité de Clarenceville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.

Sonia Côté, directrice générale et
Greffière-trésorière

Serge Beaudoin, maire

Sonia Côté, directrice générale et
greffière-trésorière

« Je, Serge Beaudoin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Le 1^{er} août 2023.